

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Chers Chapelloises et Chapellois.

L'été est souvent synonyme de repos et de ralentissement des activités.

Au niveau de notre Commune, ces 2 mois ont été toutefois marqués par des rendez-vous de travaux et réflexions importants.

- Nous avons réalisé les travaux de réfection des routes autrement dit : Point à temps ou PATA en continuant à refaire totalement certains chemins.

- Nous attendons l'intervention de l'entreprise COLAS pour la réalisation des voies des Vaults (vers lagunes), l'impasse de Villeneuve (au Sud du cimetière) et de l'aménagement du cimetière.

- Concernant la salle des fêtes, nous avons retenu les entreprises pour la rénovation. Le 16 septembre, l'ensemble des assurances validera les devis et nous pourrons enfin recommencer les travaux. Chacun peut s'étonner du temps écoulé mais la détermination de la raison de l'incendie a été longue ainsi que les délais d'expertise. Par ailleurs, je tenais à préciser que ce temps de fermeture n'a pas fait perdre d'argent à la Commune mais au contraire, nous en avons « gagné » notamment par le temps de personnel nécessaire aux états des lieux, nettoyage que nous n'avions plus à faire. Les mises à disposition gratuites et les locations ne couvraient pas le coût annuel de fonctionnement.

- Un autre projet nous a aussi mobilisé ; c'est celui de la construction d'une salle de sport (dépôt de permis de construire, cahier des charges, confirmation des subventions). Projet qui devrait commencer en décembre et projet attendu par les enfants de l'école, les associations et grand nombre de chapellois.

- Parce que l'avenir d'une commune se prépare parfois longtemps à l'avance, nous avons entamé avec les services du Conseil départemental, une réflexion concernant la rue du Plat d'Or et la rue de Rennes. Objectifs : - favoriser les déplacements piétons, faire ralentir les véhicules, permettre aux riverains une sortie sécurisée sur cet axe.

- Les Temps Aménagement Périscolaire (TAP) ont nécessité une remise en forme afin de mieux répondre aux besoins des enfants et aux capacités financières de la Commune.

Pour terminer sur une note plus estivale, nous avons eu l'honneur de la presse (télévision, radio, journaux) car nous avons battu un record de température (38,2°) en juillet ! Ceci étant dû à l'implantation d'une station Météo France à LA CHAPELLE-BOUËXIC.

A Bientôt.

Numéro 99
Septembre 2016

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 13
- Vie Intercommunale P 14 à 17
- Vie Culturelle et économique P 18 à 19
- Vie de l'école : P 20 à 21
- Associations : P 22 à 23
- Mémento Vie Pratique : P 24

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 Mai 2016

- **Château : proposition de délimitation du périmètre de protection modifié**

Mr COUDRAIS Rémy, conseiller municipal, personnellement intéressé par l'affaire, s'est retiré de la séance pour cette question.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 1^{er} Février 2016 de Madame l'Architecte des Bâtiments de France spécifiant que «Le Château du Bouexic et son domaine ont fait l'objet d'une récente protection au titre des monuments historiques et génèrent une servitude d'utilité publique de protection des monuments historiques classés ou inscrits (servitude ACI). Cette servitude, en l'état actuel, se fonde sur les articles L.621-30 et L 621-31 du code du patrimoine et est matérialisée par un périmètre déterminé par une distance de 500 mètres du monument.

Ce périmètre peut être modifié par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement du monument, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. La modification du périmètre de protection est conduite sous l'autorité du préfet qui recueille l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites.

Une légère modification du périmètre, qui avait été proposé, a été effectuée. En effet, pour préserver le caractère du monument historique, les terres agricoles jouxtant le mur du parc, à l'Ouest, ont été incluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions :

- émet un avis favorable au projet de délimitation du périmètre de protection modifié du château du Bouexic et son domaine formulé par l'Architecte des Bâtiments de France, conformément au plan annexé à la délibération.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les démarches et signatures nécessaires à la mise en place de cette procédure.

- **Convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année 2016-2017**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire Cousteau sollicitant une participation de 0,75 € par repas pour des enfants rationnaires du groupe scolaire Cousteau pour les enfants habitants dans la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC, sachant que le tarif d'un repas complet s'élève à 4,10 € et le tarif réduit à 3,35 €. Monsieur le Maire spécifie qu'un enfant de la commune était concerné pour l'année scolaire 2016-2017. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de participation désignée ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2016-2017.

- **TAP – Année scolaire 2016-2017 : mode de fonctionnement, tarifs**

Mme PERON Virginie, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, fait part du projet d'organisation des TAP pour l'année scolaire 2016-2017.

Il est tout d'abord rappelé que le coût net restant à la charge de la Commune pour l'année scolaire 2014-2015 s'est élevé à 27 469,93 € :

⇒ Dépenses : 55 229,93 €

⇒ Recettes : 27 760,00 €

- participation Conseil Départemental : 197 élèves x 50 € = 9 850 €

- participation Etat : 197 élèves x 90 € = 17 910 €

Il est également précisé que les subventions pour l'année scolaire 2015-2016 seront les suivantes :

- participation Conseil Départemental : 211 élèves x 25 € = 5 275,00 €

- participation Etat : 211 élèves x 90 € = 18 990 €

Soit une baisse de participation de 5 275 € pour 211 élèves.

Monsieur le Maire spécifie que le Conseil Départemental n'attribuera pas de participation pour l'exercice 2016-2017. Mme PERON Virginie précise qu'il a été constaté que le nombre d'activités était trop important et propose de mettre en place, pour l'année scolaire 2016-2017, 4 ateliers au lieu de 8 ateliers, les enfants non inscrits aux ateliers resteront en garderie.

Les enfants pourront s'inscrire dans l'atelier de leur choix suite à une enquête transmise aux parents début juin. Une enquête sera préparée et envoyée à tous les parents.

Consécutivement à la baisse des subventions, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la question de la gratuité ou de la mise en place d'une participation auprès des parents d'élèves aux activités des TAP.

Consécutivement à un débat, il est décidé d'arrêter cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

• **Charte d'engagement : dispositif argent de poche**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'été 2016 par Vallons de Haute Bretagne Communauté : « en échange de travaux d'intérêt collectif dans la Commune, les jeunes de 16 à 18 ans obtiennent une indemnisation de 15 € pour une mission de 3 heures (plus une pause réglementaire de ½ heure). Chaque chantier comprend 5 missions et est donc indemnisé 75 € par Vallons de Haute Bretagne Communauté. Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur qui les accompagne dans leur mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au dispositif « Argent de poche » mis en place pour l'été 2016 par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la charte d'engagement relative au dispositif « Argent de poche ».

Informations

• **Choix de devis pour investissement 2016**

Monsieur le Maire présente différents devis d'investissement pour l'exercice 2016 et demande au Conseil Municipal d'établir un ordre de priorité. Ces travaux seront effectués en fonction d'autres choix d'investissements à venir. Dans un premier temps, il est décidé de donner suite aux travaux suivants :

- ◆ WC publics Poste, carrelage des murs par les services techniques
- ◆ Achat d'une pompe à eau pour les services techniques
- ◆ Repose du portail du cimetière et peinture
- ◆ Agrandissement de l'abri-bus - Rue de Rennes
- ◆ Pose d'un câblage informatique à l'école
- ◆ Achat d'un four pour restaurant scolaire
- ◆ Création d'un nouveau parking à l'école
- ◆ Entretien du terrain de football

• **Démarche – proposition de nom pour l'école**

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement différents noms pour l'école ont été proposés lors du Conseil d'Ecole du 18 Mars 2016. Une réunion est proposée le 24 Mai 2016 à 19h00 à la Mairie avec 2 représentants de chaque instance afin de choisir 2 noms possibles. Une consultation de la population sera faite fin juin à partir d'un coupon réponse inséré dans le prochain écho-chapellois. La décision finale, suite à consultation, sera prise par le Conseil Municipal.

- **Projet d'acquisition en cours par le Département sur la Vallée du Canut**

Ce dossier concerne la vente amiable par les conjoints GUILLoux au profit du Département d'Ille et Vilaine de 9 parcelles, (8 sur LA CHAPELLE-BOUEXIC et 1 sur GUIGNEN) pour une surface totale de plus de 2,6 ha, présentant un ensemble de prairies humides et étang. Une offre des vendeurs a été faite à hauteur de 12 000 €. L'évaluation des Domaines s'élève à 7 000 € ($\pm 10\%$).

Compte-tenu de l'intérêt écologique des parcelles (zone humide et présence d'un habitat d'intérêt communautaire) le Département propose une offre à 10 000 Euros.

- **Informations SIGEP**

Mme POULY Alexandra, déléguée titulaire au SIGEP (Syndicat de la piscine de GUER), précise que le montant de la participation de la Commune au SIGEP est de 3 567,55 € pour l'exercice 2016 et qu'une augmentation de 5 % est prévue pour l'exercice 2017, générant un montant total de 3 746 €. En effet, le budget « réseau eau de chauffe » étant en déficit, la Commune de GUER demande une participation complémentaire globale de 7 200 € à répartir sur les différentes communes adhérentes du SIGEP.

- **Réflexion concernant un projet éolien sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 11 Avril 2016 de la Société Vents d'Oc Energies Renouvelables, opérateur de projets d'énergies renouvelables, éoliens et photovoltaïques, intégrant toutes les étapes de développement, depuis les recherches initiales jusqu'à la réalisation et l'exploitation des parcs.

La Société Vents d'Oc propose l'initiation d'études pour un projet sur la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC et, préalablement à cette étude, propose d'intervenir en Conseil Municipal afin de présenter son projet et pouvoir répondre aux divers questionnements.

Après débat, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'intervention de la Société Vents d'Oc en Conseil Municipal pour information.

Réunion du 7 Juin 2016

- **Modification du règlement du lotissement – Eco-quartier du Pont-es- Frères**

Monsieur le Maire soumet la demande de modification du règlement et du cahier des charges du lotissement qui porte sur les points suivants :

Règlement :

Article 2-4 : Desserte par les réseaux :

Les acquéreurs des lots raccorderont à leurs frais leur construction aux réseaux établis par le lotisseur, à savoir :

- **Eaux usées** : regard de tête de branchement dans le lot vers l'assainissement collectif municipal.

- **Eaux pluviales** : cuve de récupération des eaux pluviales de toitures, (pour les eaux d'arrosage du jardin) à la charge de l'acquéreur, le trop plein sera raccordé au réseau public, chaque lot possèdera un branchement, le rejet des eaux pluviales au caniveau est interdit.

- **Electricité basse tension** : branchement dans le coffret situé en façade du lot.

- **Téléphone** : citerneau en attente sur chaque lot, pose en souterrain.

- **Eau potable** : citerneau en attente sur chaque lot.

Utilisation des eaux du récupérateur EP pour l'arrosage du jardin : pour d'autres usages, l'acquéreur s'engage à respecter le Règlement Sanitaire Départemental applicable des eaux de récupérations et la transmettre à l'entrepreneur chargé de la réalisation du circuit intérieur particulier d'alimentation des WC, le lave-linge, le puisage et l'arrosage du jardin. Avant tout projet de construction les propriétaires et maîtres d'œuvre ou architectes devront vérifier que l'altitude de ces constructions permet une bonne évacuation.

Si des modifications de branchement, nécessitées par des particularités de la construction, sont indispensables, elles seront réalisées aux frais du pétitionnaire.

Article 2-6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques :

Les édifices devront être implantés à l'intérieur des zones constructibles. La totalité de la surface des terrains est constructible à l'exception de l'emplacement véhicule qui devra rester ouvert sur la rue.

L'emplacement véhicule ne pourra être couvert que par une pergola. Les abris de jardin seront autorisés en fonds de parcelle, d'une superficie inférieure à 5 m², ses eaux de pluies seront récupérées sur le terrain du propriétaire.

La zone R pourra accueillir une aire de stationnement, garage ou car-port.

Article 2-8 : Implantation des constructions :

Les maisons devront être implantées de manière à bénéficier d'un ensoleillement maximum sans gêner l'ensoleillement des maisons voisines. Les maisons seront implantées de façon parallèle ou perpendiculaire par rapport à la rue.

Cahier des charges

Article 2-11-1 : Aspect extérieur :

Chaque pétitionnaire, devra attacher de l'importance et du soin à **l'architecture de sa construction**. Ils devront présenter une simplicité dans les proportions, des volumes et des détails d'architectures, une bonne implantation et orientation, comme un choix des matériaux de construction à faible incidence sur l'environnement et la santé des habitants (ossature bois, brique de terre cuite, brique de chanvre ...). Ces matériaux seront à forte performance thermique procurant un meilleur confort tout en limitant l'utilisation des sources de chauffage en hiver et de climatisation en été. L'utilisation du béton et des agglomérés de ciment sont strictement interdits ailleurs que pour les fondations et le plancher du rez-de-chaussée.

Les toitures à deux ou quatre pans seront en ardoises compris entre 30 et 45 °. Les toitures terrasses ou à faibles pentes végétalisées (amélioration du confort thermique de la construction et réduction du ruissellement d'eau pluviale) en zinc ou bac acier avec acrotère sont admises.

Il est rappelé que le choix d'une construction type B.B.C. s'accompagne d'une réalisation architecturale réfléchie et de qualité, capable de se distancier des stéréotypes de l'architecture pavillonnaire conventionnelle. Il est interdit de se référer à une architecture néo-régionale. (Chalets de montagne, Pen ty, type Landais...).

Les ouvertures seront positionnées en fonction de la course du soleil et du paysage. Toutes les ouvertures ne seront pas forcément des ouvrants et le pétitionnaire privilégiera les ouvrants à la française et les châssis fixes (évitant les ponts thermiques).

Les façades seront architecturalement composées. Les serres et véranda (apport thermique) devront être étudiées dès la conception générale. Les descentes d'eaux pluviales, boîtes à eaux et gouttières comme les couvertines d'acrotère seront en aluminium thermolaquées ou en zinc.

Les façades pourront être traitées avec divers matériaux (de préférence éco-certifié) et en harmonie avec l'ensemble du lotissement.

Article 2-12 : Stationnement :

Afin d'éviter le stationnement continu des véhicules sur les voies et venelles, il doit être aménagé sur chaque lot une place de stationnement (excepté pour le lot 2) constamment ouverte sur la voie ou place une seconde place sera possible dans un garage. Il sera mis à disposition des visiteurs un parking en entrée de lotissement.

Article 2-13 : Espaces libres, plantations et clôture :

A l'intérieur du lotissement, chaque lot comporte des haies plantées qui doivent être maintenues en l'état, entretenues par les propriétaires. Si remplacement d'arbustes, seules les essences locales seront autorisées.

Les arbres de haute tige sont interdits.

Les haies plantées doivent respecter les prescriptions telles qu'indiquées sur le plan joint en annexe au présent règlement.

Des murets maçonnés en pierres intégrant les coffrets techniques et la lumière balisées publique sont réalisés par le lotisseur sur chaque lot. Les acquéreurs des lots seront propriétaires de ces murets et devront l'entretien. Il est interdit de les démolir ou rehausser. Selon les indications portées au plan de composition de l'éco-village, des talus sont réalisés, sur terrains privés et rétrocédés aux acquéreurs. Les acquéreurs des lots seront propriétaires de ces talus et devront leur entretien. Il est interdit de les démolir. Les clôtures sont autorisées en fond de parcelles. Les clôtures en bordure de voie publique ne devront pas dépasser une hauteur de 1 m. Ne seront pas autorisés le PVC, les clôtures en matériaux pleins et les grillages souples. Les murets en soubassement de clôture ne devront pas dépasser 50 cm et être maçonnés en pierre à l'identique du mur existant.

Sur chaque lot, la surface hors œuvre nette sera définie par le tableau Annexe 1. Les contenances portées sur le plan de masse et dans le présent tableau sont susceptibles de variations mineures consécutives aux travaux de bornages, dressés par un Géomètre-Expert. Ce plan sera annexé à la demande de Permis de Construire.

Article 2-14 : Etat des lieux

Un état des lieux photographique de la voirie et des abords sera fait en début et en fin de chantier.

Annexe 2

LOT	SURFACES (M ²)	SHON MAX, (M ²)
1	358,00	250
2	133,00	200
3	300,00	200
4	328,00	250
5	378,00	250
6	374,00	250
7	454,00	250
8	293,00	200
9	281,00	200
10	373,00	225
11	368,00	225
12	504,00	275
13	495,00	275
TOTAL	4 639,00	3 050,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les modifications du règlement et du cahier des charges de l'éco-quartier du Pont-es-Frères telles que désignées ci-dessus. En conséquence, le nouveau règlement et cahier des charges s'établira tel que mentionné sur le document joint en annexe de la délibération.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Prix de vente des lots de l'éco-quartier du Pont-es-Frères

Monsieur le Maire rappelle l'étude de coût inhérente à l'éco-quartier du Pont-es-Frères et demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet des prix de vente des lots de l'éco-quartier, soit 87 € TTC le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête les prix de vente des lots de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères à 87 € TTC le m² soit comme suit :

LOT	SURFACES (M ²)	Prix (€/m ²)	Coût terrain
1	358,00	87,00 €	31 146 €
2	133,00	87,00 €	11 571 €
3	300,00	87,00 €	26 100 €
4	328,00	87,00 €	28 536 €
5	378,00	87,00 €	32 886 €
6	374,00	87,00 €	32 538 €
7	454,00	87,00 €	39 498 €
8	293,00	87,00 €	25 491 €
9	281,00	87,00 €	24 477 €
10	373,00	87,00 €	32 451 €
11	368,00	87,00 €	32 016 €
12	504,00	87,00 €	43 848 €
13	495,00	87,00 €	43 065 €
TOTAL	4 639,00		403 593 €

- charge Maître Christian RAY, Notaire, domicilié 33, rue de Guer à MAURE DE BRETAGNE de la rédaction des actes de vente.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour la signature des différents documents inhérents à ces ventes.

- **Devis travaux voirie : Point à Temps Automatique (PATA)**

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de Point à Temps Automatique (PATA) et propose de retenir le devis de l'Entreprise la moins disante à savoir la SAABE SARL pour un montant de 15 240,00 € TTC au prix unitaire de 609,60 € TTC la tonne pour 25 tonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise SAABE domiciliée ZA du Giffard – 35410 DOMLOUP pour un montant de 15 240,00 € TTC concernant la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique (PATA).

- **Devis – travaux modernisation de voirie**

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus consécutivement à la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de modernisation de voirie et propose de retenir le devis de l'Entreprise la moins-disante à savoir l'Entreprise COLAS pour un montant total de 15 390,50 € HT soit 18 488,60 € TTC décomposé comme suit :

- rue des Vaults : 4 833,50€ HT soit 5 800,20€ TTC
- rue du Cimetière : 4 214,50 HT soit 5 077, 40€ TTC
- travaux cimetière : 6 342.50€ HT soit 7 611,00€ TTC

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les travaux relatifs à la rue du Rocher et à l'Impasse du Rocher, ils seront réalisés ultérieurement et une consultation complémentaire sera lancée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise COLAS domiciliée 33, avenue du Général de Gaulle 35532 NOYAL-SUR-VILAINE pour un montant total de 15 390,50 € HT soit 18 448 € TTC décomposé comme ci-dessus.

- **TAP : - renouvellement du contrat de Madame RAULT Françoise du 01/05/16 au 05/07/16, démission de Madame HIBON Gwendoline, demande de subvention auprès du Conseil Départemental : année scolaire 2015-2016, programmation TAP : année scolaire 2016-2017 et décision en matière de tarif**

⇒ **Renouvellement du contrat de Madame RAULT Françoise du 01/05/16 au 05/07/16**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Madame RAULT Françoise pour la période du 1^{er} Mai 2016 au 5 Juillet 2016 dans le cadre des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de renouveler le contrat de Madame RAULT Françoise domiciliée « La Boutinais » en LA CHAPELLE-BOUJEXIC pour la période du 1^{er} Mai 2016 au 5 Juillet 2016 dans le cadre des TAP.

⇒ **Démission de Madame HIBON Gwendoline**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 18 Mai 2016 de Madame HIBON Gwendoline actuellement bénéficiant d'un contrat à durée déterminée dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour une période de 10 mois 10 jours à compter du 1^{er} Septembre 2015 et demandant à quitter son poste à compter du 3 juin 2016 sachant qu'elle était tenue au respect d'un préavis d'un mois conformément à son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

donne son accord à la rupture anticipée du contrat de Madame HIBON Gwendoline actuellement domiciliée 23 bis route de Nantes appartement 105- 35131 PONT-PEAN, dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à compter du 3 Juin 2016.

⇒ **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : année scolaire : 2015-2016**

Monsieur le Maire informe de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes

scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 euros par élève résidant à LA CHAPELLE-BOUEXIC et qui fréquentent une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à LA CHAPELLE-BOUEXIC ou ailleurs. Monsieur le Maire rappelle que 244 élèves résidant à LA CHAPELLE-BOUEXIC sont scolarisés dans une école primaire publique (211) ou privée (33) engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 Septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25 euros par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la Commune de scolarisation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de solliciter une aide de 25 euros par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la Commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

- **Programmation TAP : année scolaire 2016-2017 et décision en matière de tarif**

Dans le cadre de la programmation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2016-2017, Monsieur le Maire propose d'organiser 4 ateliers d'1 heure (16h00 à 17h00) sur 4 jours avec une possibilité de garderie pour les enfants ne souhaitant pas participer à un atelier. Quatre ateliers seront mis en place :

- 2 ateliers travaux manuels
- 1 atelier activité sportive
- 1 atelier bibliothèque

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 32 544,00 €

Recettes : 18 000,00 €

Soit un coût net pour la commune de 14 544,00 €, Monsieur le Maire propose de maintenir la gratuité des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre :

- valide l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2016-2017 telle que désignée ci-dessus.
- décide de maintenir la gratuité des TAP pour l'année scolaire 2016-2017.

- **Devis nettoyage vitrine- école**

Monsieur le Maire fait part du devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage pour un montant de 995,39 € TTC concernant le nettoyage des carreaux du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage domiciliée 7, rue de Bonneval 56 800 AUGCAN pour un montant de 995,39 € TTC concernant le nettoyage des carreaux du groupe scolaire.

- **Recensement INSEE de la population 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 9 Mai 2016 de Monsieur le Directeur Régional de l'INSEE 36 informant la Commune qu'elle aurait à procéder à l'enquête de recensement de la population 2017 et que la collecte débiterait le 19 Janvier 2017 et se terminerait le 18 Février 2017. Monsieur le Maire propose dès à présent de désigner le coordinateur communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-désigne le coordinateur communal suivant :

Madame LE LAY Linda domiciliée « Le Mariage » 35 330 LA CHAPELLE-BOUEXIC

Le coordinateur communal sera assisté dans ses fonctions par les agents municipaux suivants :

- Madame DIVET Chrystelle domiciliée « Le Petit Bois-Hulin » 35 550 BRUC-SUR-AFF
- Madame DERUNES Marie domiciliée « La Colunais » 35 660 RENAC.

• **Réflexion concernant l'avenir du logement du CCAS**

Monsieur le Maire précise qu'il a été proposé au C.C.A.S d'envisager différentes hypothèses en ce qui concerne l'avenir du logement sis 13, rue de la Frétille, cadastré section B n° 115, n°116 et n° 417 pour une superficie de terrain de 761 m².

1. Laisser le logement vacant
2. Rénover ce logement pour le relouer ou aménager un gîte
3. Vendre ce logement
Vendre ce logement et en racheter un autre

Le Conseil Municipal propose d'envisager la vente de ce logement sachant que la décision finale revient au CCAS propriétaire du logement.

• **Présentation du rapport de stage de Melle Audrey RENAUD**

Melle Audrey RENAUD, actuellement en 1^{ère} année de BTS communication et en stage pour 7 semaines à l'espace multi-média, présente le bilan de son activité comprenant notamment :

- la participation à la mise en page de l'Echo-Chapellois
- le projet Radio Laser avec l'aide de Mr le Maire et de Mme Nadia DUREY – Adjointe à la communication en concertation avec les entreprises.
- un travail sur la refonte du site internet.
- l'élaboration d'un projet de panneaux signalétiques pour les commerces en entrée et sortie de bourg.

• **Présentation du rapport de stage de Mr Antoine GLEMÉE**

Mr Antoine GLEMÉE, actuellement en 2^{ème} année de DUT – carrières sociales – urbanisme et en stage pour 10 semaines à la Mairie au service urbanisme, présente son rapport de stage ayant pour thème « Revitalisons nos centres-bourgs » basé sur les axes suivants :

- 1°) Présentation de la commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC
- 2°) Diagnostic de revitalisation du centre-bourg :
 - logements privés
 - logements publics
 - commerces
- 3°) Préconisations concernant les moyens de revitalisation du centre-bourg.

• **Consultation selon la procédure adaptée : mobilier salle-polyvalente**

Monsieur le Maire informe qu'une consultation selon la procédure adaptée va être lancée en ce qui concerne le mobilier suivant de la salle-polyvalente suite à un sinistre incendie :

- chaises (200)
- tables (50)
- chariots pour tables (5)
- chariots pour chaises (12)

• **Programmation des visites du village**

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite des villages suivant le samedi 8 Octobre 2016 à 9h00 :

- Bel-Air
- Granville
- Le Plessis- Loret
- La Guichardais
- Les Trois- Routes

- **Décision concernant le projet de commune nouvelle**

Monsieur le Maire confirme que les communes de MAURE-DE-BRETAGNE et CAMPTEL ont décidé de continuer la démarche dans le cadre de la commune nouvelle mais que les Communes de LES BRULAIS et LA CHAPELLE-BOUEXIC consécutivement à consultations des conseils municipaux respectifs ont majoritairement décidé de ne pas poursuivre la réflexion. Monsieur le Maire informe qu'un communiqué de presse sera inséré dans Ouest-France du 12 juin 2016.

- **Devis armoire froide-restaurant scolaire**

Monsieur le Maire informe que les deux devis suivants ont été retenus en ce qui concerne les réparations de l'armoire froide par l'Entreprise HORIS SAS :

- Devis compresseur : 1 151,06€ TTC
 - Devis capillaire : 88,80 € TTC
- Soit un montant total de 1 239,86€ TTC.

- **Nom de l'école**

Monsieur le Maire précise qu'actuellement les trois noms suivants sont proposés pour l'école :

- La Roche pourprée
- Louise Michel
- Jean Ferrat

Il sera procédé à une consultation. A cet effet, une urne sera entreposée à la Poste du 13 Juin au 30 Juin 2016. Les enseignants et les élèves de CM1 et CM2 participeront également à la consultation. Le Conseil Municipal validera le nom de l'école.

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, précise que le prochain comice agricole se déroulera à BOVEL le 20 Août 2016 et qu'une subvention de 5 000 € a été votée dans le cadre de l'organisation de ce comice.

Il est également spécifié que la piscine de GUIPRY-MESSAC a été reconnue de compétence communautaire.

Enfin les participations suivantes de VHBC sont confirmées pour la Commune de la CHAPELLE-BOUEXIC :

- Attribution de compensation : 23 819,00 €
- FPIC : Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales : 34 072,00 €

- **Programme Breizh Bocage**

Monsieur Michel CHAUDAGNE fait part des propositions émises par Monsieur Clément BEBIN, chargé de mission Breizh Bocage auprès du VHBC et notamment des possibilités de plantation de haies de différentes essences sur la parcelle cadastrée section ZR n°471 actuellement en portage foncier par l'EPFR et également en bordure des lagunes.

- **Programmation des dates des prochaines réunions -**

- Réunion d'expertise avec GROUPAMA et différents experts suite à consultation selon la procédure adaptée pour travaux salle-polyvalente : Vendredi 16 Septembre 2016 à 10h00.

Cimetière

Pour répondre aux interrogations concernant le cimetière : nous espérons que les travaux consistant à la réalisation d'une allée enrobée et d'une placette autour de la croix seront réalisés avant la Toussaint.

Le portail pourra ensuite être remis avec une adaptation pour qu'il puisse fermer et permettre aux camions de pouvoir entrer sans démontage.

RÈGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE.

Un arrêté préfectoral du 10 Juillet 2000 indique dans son article 6 :

« Les travaux réalisés dans le cadre d'activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, mettant en œuvre des outils ou des appareils de quelque nature qu'ils soient produisant un bruit d'une intensité gênante pour le voisinage doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas de travaux urgents.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent, les services préfectoraux pourront après avis du Maire, accorder des dérogations qui, dans chaque cas, fixeront les conditions à respecter ».

Et dans son article 10 :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion ... sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures.

Cette disposition ne fait pas obstacle au pouvoir qu'ont les maires de prendre en fonction des circonstances locales et par arrêté, des dispositions plus contraignantes notamment les samedis, dimanches et jours fériés ».

La totalité de l'arrêté est à la disposition de ceux qui le souhaitent, à la mairie.

P R É C I S I O N S :

Commune nouvelle : En juin 2016, les Communes de LA CHAPELLE-BOUËXIC et LES BRÛLAIS n'ont pas donné suite au projet pour la même raison.

Parmi les nombreuses pistes de travail dont le but était de rechercher les avantages et inconvénients pour la commune et donc ses habitants, un préalable avait été dit dès le départ par les Maires de La Chapelle-Bouëxic et Les Brûlais ; à savoir qu'aucun des 4 maires n'auraient pu être maire de la Commune nouvelle pour assurer ainsi la neutralité et l'équité de ce « mariage ». Dans l'impossibilité de trouver un accord sur ce point, les 2 communes ont préféré se mettre en retrait du projet. Invoquer d'autres raisons n'est donc pas objectif.

Collaborations à la vie associative : C'est avec une réelle satisfaction que notre Commune possède des associations actives. La municipalité s'associe à chaque fois que cela est possible aux organisations ; tant au niveau financier que matériel. Pour la fête de la musique, ce sont près de 4 700 € qui sont versés au Comité des Fêtes ainsi que la mise en place de matériel de sécurité et autres pour les commerçants également. Bravo aux organisateurs .

Pour la fête de l'école, nous répondons présents pour le prêt de matériel. Cette année nous avons mis à disposition barrières, tables, sono ; c'est-à-dire tout ce qui a été demandé par l'association dont nous saluons la vitalité.

Pour le club de football, c'est l'entretien du terrain (tonte, scarification, engrais), l'entretien des vestiaires, des réparations éventuelles des équipements dans la limite de nos moyens humains et financiers. Merci là aussi aux membres du Club et de leur investissement ; l'US Chapelloise représentant notre Commune.

Quelques exemples qui démontrent notre volonté affichée et souhaitée pour soutenir la vie locale.

Voyages scolaires : La Commune soutient les nombreux projets des enseignants de l'école au bénéfice des enfants et verse 19 € par enfant, soit en 2015-2016, 3 743 € qui ont été versés à l'Amicale Laique. L'Amicale Laique , en relation avec les enseignants, se charge de l'attribution de cette somme entre les divers projets.

A TELIERS BIEN VIEILLIR !

En collaboration avec la MSA et le CLIC des 4 Rivières, il est proposé d'organiser à LA CHAPELLE-BOUËXIC, une conférence et 7 ateliers pour les volontaires sur les thèmes suivants :

- Bien dans son corps, bien dans sa tête ».
- Pas de retraite pour la fourchette.
- Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre.
- Faites de vieux os.
- Dormir quand on n'a plus 20 ans.
- Le médicament, un produit pas comme les autres.

- De bonnes dents pour très longtemps.

La conférence aura lieu **le lundi 7 Novembre, à 14h30, salle de la Bonne Franquette** et permettra à chacun de s'inscrire aux 7 ateliers qui se dérouleront en Novembre et Décembre, chaque lundi.

Ces ateliers sont ouverts à tous les régimes de retraite.

B OUËXIC ACCUEIL

Les activités vont reprendre avec l'aide du Conseil Départemental :

- Atelier cuisine.
- On mange ensemble.
- On sort ensemble.

- Atelier mémoire.

N'hésitez pas à vous y inscrire auprès de la responsable du Club

Yolande RICHOMME au 02.99.92.07.75 ou à la Mairie au 02.99.92.01.15

C HEQUE SPORT 2016/2017 : Pour bouger sans se ruiner !



La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter **les jeunes de 16 à 19 ans** à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre un Chèque-sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs et sportives âgé(e)s de 16 à 19 ans.

Ainsi, chaque année, plus de 25 000 jeunes bénéficient du Chèque-Sport et réduisent de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année encore, depuis le 1^{er} juin, les jeunes né-

(e)s en 1998, 1999, 2000 et 2001 peuvent retirer leur Chèque-sport sur jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport et le faire valoir auprès des clubs partenaires.

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons affiliés à une fédération, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL) et service sportif proposé par une collectivité (cours de natation de la piscine municipale par exemple).

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur **jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport**.

A VENDRE OU A ACHETER...

La maison du CCAS située 13 Rue de La Frétille est à vendre.

Renseignements à la Mairie
au 02.99.92.01.15

A VENDRE

REPAS CCAS



La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUEXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-

BOUEXIC, au repas annuel qui aura lieu :

Le Samedi 1 octobre 2016 à 12h30 à la salle polyvalente de CAMPTEL.

Il est possible pour toute autre personne moyennant

une participation de 16 €, de s'inscrire à ce repas.

Animation prévue : Joël BRIAND.

Merci de vous inscrire en téléphonant à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 22 septembre 2016.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre Juillet et Septembre 2000** quant à eux doivent se faire recenser **avant le 31 décembre 2016.**

Les jeunes **nés entre Octobre et Décembre**

Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille, de leur carte d'identité et accompagnés de leur représentant légal.

CHARDONS



Nous rappelons que les propriétaires, les agriculteurs, les métayers, les usufruitiers et usagers sont tenus de procéder **du 1^{er} mai au 31 octobre** à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent et dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison. A cet égard, la destruction des chardons dans les espaces colonisés devra être effectuée avant le 30 Juin de chaque année. Les opérations de destruction devront être opérées dans le respect des réglementations relative à l'environnement.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Réunion du 8 Juin 2016

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de la Chapelle Bouëxic pour un montant total de 207 180 € et de solliciter des subventions à hauteur de 21 000 € au titre du contrat de partenariat de la Région Bretagne et de 30 000 € au titre du FEDER.

Le Conseil communautaire a décidé, à la majorité – 15 voix contre et 2 abstentions, la réaffectation du contrat de territoire Volet 2. Le projet de Salle de Sports de La chapelle Bouëxic bénéficie ainsi d'une subvention de 162 500 €.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la plateau sportif du COSEC à Guichen pour un montant total de 350 000 € et de solliciter une subvention à hauteur de 270 000 € au titre du contrat de partenariat de la Région Bretagne.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations sportives pour un montant total de 160 270 €.

Le Conseil communautaire suivant a eu lieu le 7 juillet 2016.

Réunion du 7 Juillet 2016

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, le versement des cotisations suivantes pour l'année 2016 :

- Association du Pays des Vallons de Vilaine : 131 057,44 € (3,04 € x 43 111 habitants, la cotisation 2015 était de 99 038,16 €). L'acompte versé suite au dernier conseil communautaire sera déduit la cotisation totale.
- Syndicat Mixte du SCOT : 56 475,41 € (1,31 € x 43 111 habitants, la cotisation 2015 était de 91 419,84 €).

Dans le cadre du programme Breizh bocage, le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de valider les modalités de participation des planteurs et le plan de financement prévisionnel (pour 2016 - 2017).

- Soit le planteur participe aux travaux de préparation du sol (débranchage, décompactage, émiettement). Les travaux restant sont pris en charge par le programme Breizh Bocage : fourniture et mise en place des plants et protection gibier, fourniture et mise en place du paillage, entretien.
- Soit le planteur verse une participation financière dégressive en fonction du linéaire (voir tableau ci-dessous). Le programme Breizh Bocage prend en charge l'intégralité des travaux : préparation du sol, plantation, paillage, entretien.

Longueur du projet de plantation (m)	Prix TTC moyen (€/m)	Prix TTC de la plantation	Montant TVA	Participation du bénéficiaire
1 à 50	7,75	388 €	64 €	50 €
50 à 100	7,75	775 €	127 €	100 €
100 à 200	7,75	1 550 €	254 €	150 €
200 à 300	7,75	2 325 €	381 €	200 €
300 à 400	7,75	3 100 €	508 €	250 €
400 à 600	7,75	4 650 €	763 €	300 €
600 à 800	7,75	6 200 €	1 017 €	350 €
800 à 1000	7,75	7 750 €	1 271 €	400 €

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau suivant. L'objectif de plantation pour cette année est de 10 km, ce linéaire peut toutefois être revu à la baisse en cas de plantation sur talus :

Nature des travaux	€ HT	Financeurs	€ HT
Création/restauration de 10 km de haies par an (2016-2017)	87 516 €	Financement FEADER	70 013
		Agence de l'eau	
		Conseil Régional	
		Conseil Départemental	
		Vallons de Haute Bretagne Communauté (20%)	17 503
TOTAL	87 516 €	TOTAL	87 516 €

Pour information, le temps d'animations du programme de Breizh Bocage est pris en charge à hauteur de 80%.

- ◆ Dans le cadre du projet de restructuration de la Maison Intercommunale, le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de valider le marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence MAGMA Architecture pour :
 - un montant prévisionnel de mission de base (inclus EXE partiel) de 75 600 € HT (taux de rémunération : 6.30%).
 - une option (mission OPC) de 10 800 € HT

Soit un total de montant de marché de 86 400 € HT (taux global de 7.2%).

Le coût des travaux est estimé à 1 263 537€ HT et 145 306€ HT d'honoraire (maîtrise d'œuvre, SPS, étude de sol, diagnostic amiante, dommage ouvrage), soit 1 408 843 € HT.

- ◆ Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de verser à l'association Maure Badminton Club la somme de 400 €, pour le tournoi annuel national qui s'est déroulé à Maure les 25 et 26 juin 2016.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de verser un fonds de concours pour chaque commune au titre de la lecture publique communautaire pour l'année 2016. La commune de La Chapelle Bouëxic se voit allouer une subvention d'un montant plafond de 533,34 € sera versée sur justificatifs de factures d'achats de livres et de prestations.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 26 septembre 2016.

LE CHORUS OUVRE SES PORTES LE SAMEDI 1er OCTOBRE.

Le chorus ouvre ses portes **le samedi 1er octobre**.

L'occasion pour les professionnels de réunir les publics autour d'une journée conviviale et festive, de découvrir le pôle social et culturel Chorus, de mettre en avant les bénévoles et surtout de recueillir la parole des usagers sur le lieu et son fonctionnement.

La journée s'organise en 3 temps :

- L'assemblée consultative à 9h30 – 12h30 :
 - Présentation du projet d'animation, du Conseil des habitants, de la charte des bénévoles et recueil de la parole des usagers autour de tables thématiques, suivi d'un apéro dinatoire
- L'ouverture de tous les services de 14h30 à 17h30
 - Visites, animations, jeux, rencontres
- Des concerts à partir de 18h :



Avec entre autre Néfertiti in the Kitchen (groupe installé à MERNEL).

« Ce duo déjanté est la rencontre entre une chanteuse de rue au tempérament bien trempé et un homme orchestre barbu, Jen Rival, Nicolas Méheust et leur joyeux bastringue vous emmène dans un univers forain rappelant les années folles. Entre accordéon électrique, boîte à musique, Mellotron et autres curiosités ... »

**Ouverts à tous –
GRATUIT**

**Info Chorus
au 02.99.92.46.99**

ou

sarah.vany@vallonsdehautebretagne.fr

ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS.

Argent de poche : 5 jeunes à La Chapelle-Bouëxic

Pour la 6ème année, la commune de La Chapelle-Bouëxic a permis à 5 jeunes de participer au dispositif « Argent de Poche ». Porté par Vallons de Haute Bretagne Communauté », c'est la première année qu'il est étendu à l'ensemble du territoire, traduisant la volonté des élus de permettre aux jeunes d'avoir une première expérience de travail.

Présentation en bref :

Coordonné par les Points Information Jeunesse le dispositif « Argent de Poche » permet à des jeunes de 16 à 18 ans d'avoir une première expérience de travail en intégrant les services des communes participantes et de la Communauté de communes.

Les missions :

Du 18 au 28 juillet, les missions confiées aux jeunes ont été encadrées par les agents des services techniques de la commune. Durant cette semaine ils ont pu entre autres, entretenir, désherber manuellement, participer à l'entretien des routes...

Chacune de ces missions a duré 3h30 (avec une demi-heure de pause) par jour et est rémunérée 15 € soit 75 € pour toute la semaine.

Les communes :

La mise en place de ce dispositif nécessite une étroite collaboration entre Vallons de Haute Bretagne Communauté et les communes . Pour la première fois cette année, l'opération est étendue à l'ensemble du territoire et dix communes ont décidé d'y participer, permettant à 60 jeunes de travailler un peu cet été.



De gauche à droite : Loïc COURTEL, Baptiste ROUSSEL, Maëlle CHAPERON, Justine MOREAU, Erven AUDRAN, Alix BIZERAY et Roger MORAZIN

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Pour la 3^è année consécutive, la commune participe à l'opération « **NETTOYONS LA NATURE** »

Nous vous donnons rendez-vous **Dimanche 25 Septembre à 10h** devant la Mairie pour nous aider à nettoyer la nature.

Si vous avez des propositions de sites à nettoyer sur la commune, n'hésitez pas à nous en faire part, à la Mairie (02.99.92.01.15) ou à la bibliothèque (02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com)

Gants offerts à tous les participants, matériel fourni. Pot de l'amitié à la fin. Inscriptions au 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com

C'est la rentrée à la bibliothèque !

Les activités reprennent ! Cette année, 2 ateliers mensuels vous sont proposés le jeudi de 9h à 9h45 pour les tout-petits, de 0 à 3 ans : **Eveil Musical** avec *Tempo Musik*, pour découvrir la musique, et **Bébé Lit** avec Charlotte, la bibliothécaire, pour découvrir les livres.

Nous n'oublions pas les enfants non plus, avec **l'Heure du Conte**, des histoires et des activités manuelles, une fois par mois le mercredi de 14h à 16h, à partir de 7 ans.

L'Eveil Musical commence **jeudi 22 septembre**, Bébé Lit **jeudi 29 Septembre**, et l'Heure du Conte **Mercredi 12 Octobre**.

Les plannings sont disponibles à la Bibliothèque et les inscriptions ouvertes. Dépêchez-vous, les places sont limitées !

D'ici là, vous pouvez nous retrouver sur **FACEBOOK** pour découvrir les actualités de la bibliothèque.

Et surtout, n'hésitez pas à passer nous voir ! Mardi 17h-18h - Mercredi 9h-12h15 et 15h-18h
Jeudi 17h-18h - Vendredi 17h-18h - Samedi 10h30-12h30



02 99 92 05 71



bmlachapellebouexic@gmail.com



www.facebook.com/BibliothequeLaChapelleBouexic

Festival Bibliothèques gourmandes

Grand changement à la bibliothèque ! Nous nous associons à toutes les autres bibliothèques de la communauté de communes des Vallons de Haute Vilaine pour créer **le réseau des Bibliothèques des Vallons**.

Pour fêter cela, nous vous proposons à partir **du 21 Octobre** prochain le **Festival Bibliothèques Gourmandes** à la bibliothèque. Nous vous proposerons de nombreuses animations pour petits et grands, sur le thème de la gourmandise, dont le spectacle « **MIAM** » **Vendredi 21 Octobre à 11h**, pour les enfants de 4 à 10 ans, et un cours de cuisine à destination des adultes, suivi d'une dégustation, avec **Les Ateliers d'Adeline le samedi 5 Novembre de 10h30 à 12h30**.

Sur réservation, places limitées.

Plus d'infos à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 et sur le Facebook de la bibliothèque www.facebook.com/BibliothequeLaChapelleBouexic/



Dans le cadre de ce festival, nous passons un appel : nous voudrions organiser une exposition d'objets et d'ustensiles de cuisine d'autrefois (moulin à café, cafetière, moulin à légumes, hachoir, passoire...). Si vous en avez, nous serions ravis de les exposer à la Bibliothèque le temps du festival. Merci de votre aide et de votre participation.

DEPOT CORDONNERIE

Nouveau service de cordonnerie :

Thierry FRIN habitant de notre commune et professionnel depuis 2008 sur la commune de GUIPRY en tant que Bijoutier-cordonnier, offre par l'intermédiaire du **Bar chez Lili** un nouveau service.

Un talon cassé, une semelle défectueuse... Désormais pour tous vos besoins en cordonnerie, un service de proximité vous est proposé ; passage le mardi et le vendredi au Bar Tabac pour prendre vos effets déposés et vous les remettre au même endroit quelques jours plus tard !

Pour tous renseignements :

Chez Lili

Bar Tabac Jeux

11 Rue de la Mairie

35330 LA CHAPELLE BOUËXIC

Tel : 02.99.92.04.33

NOUVEAU

A LA CHAPELLE BOUËXIC

DEPOT CORDONNERIE

- SEMELLES - TALONS - PATINS - FERS - ETC



sur Commande : Carte de visite et tampons

CHEZ LILI
Bar Tabac Jeux
11 rue de la mairie
35330 La Chapelle Bouexic

Rentrée Scolaire à l'école de la Roche Pourrée :



Sophie DARZEL, 2) Séverine DUBOIS, 3) Laurence MONNERAIS, 4) Sylvie SECQ, 5) Yves PROPHETE, 6) Fabienne MOULARD, 7) David JUBAULT, 8) Sylvie HOURMAND, 9) Laëtitia ANQUETIL 10) Isabelle COGAN.

Absentes sur la photo : Stéphanie BOUDEAU et Marie-Aude PEDRETTI.

L'école La Roche Pourrée garde ses 9 classes en ce début d'année malgré une légère baisse des effectifs.

La directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 201 élèves (- 9 par rapport à la dernière rentrée).

L'équipe pédagogique ne connaît pas de changement majeur, si ce n'est l'affectation à titre définitif d'un nouvel enseignant Yves PROPHETE.

La répartition pédagogique est la suivante :

- GS - CP : Sophie DARZEL assistée de Christine CANCE (ATSEM).
- CP : Sylvie HOURMAND
- CE1 : David JUBAULT
- CE2 : Laurence MONNERAIS
- CM1-CM2 : Isabelle COGAN (50 %) et Laëtitia ANQUETIL (50 %).
- CM1-CM2 : Yves PROPHETE (75 %) et Marie-Aude PEDRETTI (25%).
- Stéphanie BOUDEAU assure l'intérim de direction tous les vendredis et un jeudi sur 2.
- TPS-PS : Séverine DUBOIS assistée de Nadège YILDIRIM (ATSEM).
- PS-MS : Sylvie SECQ assistée de Christelle COËTTE (ATSEM).
- MS-GS : Fabienne MOULARD assistée d' Anita GAYET (ATSEM).

Rentrée scolaire.

Chaque rentrée scolaire se prépare.

Que ce soit du côté des parents avec leurs enfants, que ce soit l'équipe enseignante mais aussi pour la mairie. Une rentrée se prépare car c'est l'un des moments très importants pour notre Commune.

Pour cette rentrée 2016-2017, l'été a été plus calme car il n'y a pas eu d'ouverture de nouvelle classe. Cependant, les Services techniques de la commune ont été sollicités pour assurer une propreté de l'environnement, une aide au personnel enseignant pour le déplacement de mobilier et diverses petites réparations.

Depuis la fin de l'année scolaire, un nouvel espace Parking participe à une plus grande facilité d'accès. Nous avons disposé des barrières devant l'école pour répondre au besoin d'un emplacement de sécurité.

En ce qui concerne le personnel technique mis à disposition de manière permanente, peu de changement si ce n'est pour un remplacement de longue durée et une formation. Au nom de la municipalité, des remerciements pour leur conscience professionnelle qui facilite la vie des enfants au quotidien.

Le restaurant scolaire a bénéficié l'an dernier d'investissements pour améliorer les qualités acoustiques et, par l'intermédiaire d'un four multifonctions, faciliter le travail de Valérie MARCHAND qui assure avec brio sa fonction pour notre plus entière satisfaction.

Concernant les activités périscolaires, nous avons mis en place une nouvelle formule toujours gratuite pour répondre à 3 demandes :

- Choix des enfants,
- Meilleure qualité de travail des encadrants.
- Maîtrise du budget.

Des données budgétaires pour le restaurant scolaire, les TAP, budget de l'école vous seront transmises prochainement.

Je n'oublierai pas non plus l'Amicale Laïque, sa présidente Mme RUAULT DUBORD et toute son équipe qui permet avec ses activités, une aide financière aux activités organisées par les enseignants. En 2015, nous avons attribué une subvention de 3 743 € dont l'affectation est confiée à l'amicale.

Notre commune investit dans son école car elle croit que c'est un élément important pour la fixation de nombreux habitants.

Pour terminer, je remercie la directrice pour son investissement au bon fonctionnement de cette école qui s'appellera prochainement « l'École de la Roche Pourprée », suite à la consultation de fin d'année.

Bonne rentrée, bonne année scolaire à tous.

Le Maire



LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le club invite ses adhérents à son repas d'automne qui aura lieu le **Samedi 8 Octobre à 12 h** à la salle polyvalente de CAMPEL. Participation : 13 €.

S'inscrire avant le 4 octobre

☎ 02.99.92.07.75

US CHAPELLOISE

L'U.S Chappelloise vous souhaite à tous une excellente rentrée.



Nous recherchons des joueurs pour compléter nos 2 équipes seniors évoluant en D3 et en D5 le dimanche et notre équipe vétérans évoluant le vendredi

soir. Merci également de venir soutenir nos équipes lors des matchs.

Prochaine échéance, notre repas annuel le **samedi 29 octobre 2016 à partir de 19 heures à la salle de Campel.**

Une action locale dans une démarche globale.

Pour la deuxième année, quelques agriculteurs de la commune (Philippe CHEVALIER, Jean-Pierre LEMOINE, Eric SOULAINÉ, Yves DIOTEL et Jean-Paul HIGNET se sont entraînés sur le terrain communautaire de Bel Air. Ils ont travaillé les 6 hectares et semer du sarrasin. Remerciements également à l'entreprise WESTER. Un apiculteur a amené une dizaine de ruches pour aider la pollinisation. En bas de parcelle, quelques rangs de pomme de terre seront proposés au secours catholique et au restaurant du cœur. Voilà pour l'action locale.

L'objectif étant de vendre la production afin d'aider un village : Sorbon haoussa au Niger par l'intermédiaire d'Agro Sans Frontière

(ASF). Dans ce village, une communauté féminine, empruntera une partie de cet argent pour financer ses projets (mise en place de potagers, clôtures, pompes à eau et locaux de conservation de leur production). La communauté devra rendre une partie de cet argent à ASF dès que leurs projets seront financés. Ce moment de solidarité sur notre commune met aussi en lumière nos ressources locales. C'est aussi une façon de participer à une forme d'économie circulaire locale chez nous et à 3000 kms dans une approche transversale.



ACCORDÉON DIATONIQUE VIOLON

La Bouèze propose des cours d'accordéon diatonique

Depuis près de 30 ans, l'association La Bouèze fait connaître et fait vivre le patrimoine musical de la Haute-Bretagne en le transmettant. Elle se propose d'organiser des cours d'accordéon diatonique à La Chapelle Bouëxic.

Les cours de La Bouèze sont basés sur l'acquisition à l'oreille du répertoire et du rythme

car il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour apprendre à jouer de l'accordéon diatonique. Les cours sont collectifs et organisés par niveau. Ils sont ouverts à partir de 7 ans. La participation est de 96 euros par trimestre. Pour tout renseignement:

☎ 02 23 20 59 14

contact@laboueze.bzh

www.laboueze.bzh



LA DYNAMIQUE Zumba et Gym

ZUMBA :

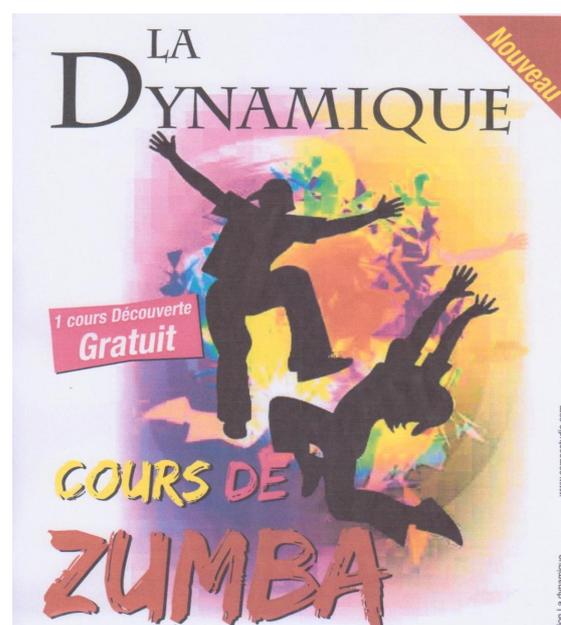
Reprise des cours depuis le jeudi 15
Septembre de **19h45 à 20h45.**
Salle de Lohéac.

GYM

L'activité Gym est maintenue. Les cours reprendront fin septembre, début octobre dans l'attente d'un nouvel animateur.

Salle de Lohéac de 20h à 21h !

Plus d'infos prochainement sur le site
www.lachapellebouexic.com



AMICALE LAÏQUE

L'heure de la rentrée a sonné. Il est temps de faire un point sur l'année 2015-2016.

Pour la deuxième année, nous avons organisé une collecte de papiers afin de récolter des fonds pour aider aux financements des projets de l'école communale. Grâce à vous tous le tonnage a été supérieur à l'an dernier. L'opération a encore une fois très bien fonctionné. Un grand merci à vous tous !

Nous allons poursuivre cette collecte et continuer à faire des permanences **tous les 1er et 3eme samedis** de chaque mois. Nous comptons sur vous !



Toutes nos manifestations ont été une réussite et nous tenions à remercier les commerçants de La Chapelle-Bouexic pour leur participation à notre loto. Merci à :

- L'Ardoise Gourmande
- Le Garage du Canut
- Imagin'hair
- Bar chez Lili
- Crêperie Le Guen
- Boulangerie Brodin
- Boucherie-Charcuterie-Epicerie Boivin
- Voyage Bourrée
- Boulangerie Le Fournil du Vieux Four.

La fête de l'école a aussi rassemblé beaucoup de chapelloises et de chapellois pour faire la fête avec les enfants sous un soleil timide mais sans la pluie !

Afin de préparer l'année 2016-2017, voici déjà les dates importantes à retenir de nos manifestations :

- **11 décembre 2016** : Spectacle de Noël (salle de Lohéac).
- **4 et 5 mars 2017** : Week end théâtre avec la compagnie « Un pied en coulisses » (salle du Rotz à Maure de Bretagne).
- **29 avril 2017** : Loto animé par Paulette (salle du Rotz à Maure de Bretagne).
- **17 juin 2017** : Fête de l'école (terrain de foot à La Chapelle-Bouexic).

Vous pouvez retrouver les informations de l'amicale laïque sur son site internet :

amicalechapelleb.blogspot.fr
ou en contactant sa présidente :
Marie-claire RUAULT
au **06.62.74.05.20.**

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

17 Septembre

1 - 15 et

24 Octobre

12 et 26 Novembre

10 et 24 Décembre



Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
 ☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
 ✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
 de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
 ☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h

Mercredi de 9h à 12h15

et de 15h à 18h

Judi de 17h à 18h

Vendredi de 17h à 18h

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
 ☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de
 10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
 ☎ 02.99.92.05.71
 ✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
 De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
 ☎ 02.99.92.05.71
 ✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
 ou son assistante. Sur Rendez-
 vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de
 15h30 à 17h00 : 16 Septembre - 14 octobre -
 18 novembre - 9 décembre

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
 (02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
 (02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus : 14 octobre,
 18 novembre, 16 décembre 2016

A Guichen : 22 septembre, 3 et 20 octobre, 7
 et 24 novembre, 5 et 22 décembre 2016.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
 horaires des transports Illenoo en direc-
 tion de Rennes sont disponibles à l'agence
 postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont
 également affichés à l'abri de bus « Rue de
 Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
 Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h
 et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :
 Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -
 Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Septembre 2016